

# TRAVAUX DE MAÇONNERIE



La santé de votre entreprise  
passe par la santé de vos salariés !

# SANTÉ ET SÉCURITÉ RIMENT AVEC RENTABILITÉ

Pression économique, concurrence toujours plus forte, évolutions de la réglementation... Les difficultés que rencontrent les entreprises de la construction sont bien réelles. Mais n'oubliez pas que la performance de votre entreprise passe aussi par votre santé et votre sécurité ainsi que celles de vos salariés.

Quand un accident survient, les conséquences peuvent être graves et coûter cher : absentéisme, délais non respectés, surcharge de travail, clients mécontents ou perdus, perte de compétences, difficultés de remplacement... Votre entreprise est alors complètement désorganisée.

## DANS LES ENTREPRISES DE MAÇONNERIE :



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT :

### PLUS FRÉQUENTS



COMPARAISON  
DES INDICES DE FRÉQUENCE

### PLUS GRAVES



COMPARAISON  
DES INDICES DE GRAVITÉ

PLUS DE

# 1 400 000



PLUS DE

# 8%

DE VOTRE MASSE SALARIALE

SONT CONSACRÉS AUX COTISATIONS  
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES  
PROFESSIONNELLES POUR INDEMNISER  
LES VICTIMES.

LA COTISATION DE L'EMPLOYEUR  
S'ÉLÈVE EN MOYENNE À

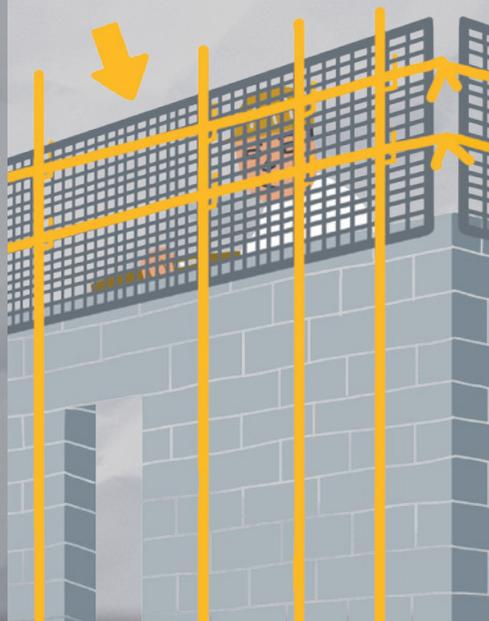
# 2000€

PAR AN ET PAR SALARIÉ.

# Des solutions de prévention incontournables



→ VOIE D'ACCÈS STABILISÉE  
AU CHANTIER ET  
TERRAIN REMBLAYÉ



→ ÉCHAFAUDAGE PÉRIPHÉRIQUE  
OU À DÉFAUT PROTECTION  
PLAQUÉE



DANS VOTRE MÉTIER, LES ACCIDENTS  
ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES  
SONT PRINCIPALEMENT DUS  
**AUX CHUTES DE PLAIN-PIED,**  
**AUX CHUTES DE HAUTEUR**  
**ET AUX MANUTENTIONS.**



→ TRÉMIES  
D'ESCALIER  
PROTÉGÉES

→ SANITAIRES  
ET COIN REPAS  
SUR CHANTIER

→ Et aussi :

- choisissez des matériaux légers et utilisez le béton autoplaçant ;
- utilisez des parpaings livrés dans le sens de pose ;
- optez pour de la maçonnerie avec joints minces ;
- privilégiez autant que possible les moyens de manutention mécanisée ;
- demandez le raccordement de l'eau et l'électricité dès le début du chantier ;
- informez vos salariés, surtout les nouveaux, des règles de sécurité.

## DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En diminuant les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous allez :

- **réduire l'absentéisme et ses conséquences** sur la bonne marche de l'entreprise ;
- **rendre le métier plus attractif** en améliorant les conditions de travail et en diminuant les contraintes physiques ;
- **améliorer la performance** de votre entreprise.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires et vous contribuez à la réduction des cotisations sociales de la profession.



→ Les solutions de prévention ne sont pas forcément coûteuses. Des aides financières existent.

→ Le dialogue avec les salariés n'est pas une perte de temps, c'est un gage de réussite pour réduire les accidents du travail.

→ Une bonne organisation du chantier permet d'obtenir des résultats rapidement.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Le retour sur investissement peut être rapide.

# DES OUTILS POUR PASSER À L'ACTION

Rendez-vous sur  
[www.inrs.fr/macons](http://www.inrs.fr/macons)

Vous y trouverez :

→ Toutes les informations et les outils pratiques pour vous aider à mener des actions de prévention dans votre entreprise.

→ Une gamme complète de brochures sur les sujets techniques opérationnels :

- les clés pour comprendre et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques ;
- des éclairages réglementaires ;
- les bonnes pratiques au quotidien ;
- un panorama des solutions techniques existantes.



En partenariat avec :



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr) • [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Édition INRS ED 6206 • 1<sup>re</sup> édition (2015) • mise à jour février 2017 • 45 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2188-8

